

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Droit et éthique au musée (2HA2057)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master en études muséales (*)	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	5

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

Jacques Ayer et conférenciers invités

Contenu

Du droit d'auteur à la propriété intellectuelle, en passant par les différentes formes contractuelles, les musées disposent d'outils juridiques pour gérer, cadrer et protéger leurs activités et la gestion de leur patrimoine. Ils sont tenus également à respecter les lois et législations nationales et internationales qui fixent un cadre à leurs pratiques.

La conscience éthique au musée commence en général là où le droit s'arrête. Depuis quelques années, cette dimension est au cœur des préoccupations muséales. Aliénation des collections, lutte contre le trafic d'œuvres d'art, inclusion des publics, ou encore exemplarité en termes de durabilité environnementale et sociale, sont autant de défis pour les musées amenés à faire évoluer et à adapter leurs pratiques. Les normes et règles éthiques au musées doivent aussi s'adapter à l'évolution rapide de la société. Le code de déontologie de l'ICOM dont la dernière version vient d'être votée et acceptée lors de l'assemblée générale à Prague en août servira de base de réflexion.

Ce cours aborde le droit et l'éthique au musée de manière transversale et selon une approche à la fois pragmatique et réflexive. Chaque champ d'activité muséal est analysé sous l'angle des instruments juridiques et des pratiques éthiques dont font appel les professionnels pour mener à bien leurs activités. Le cours s'appuie principalement sur des exemples concrets et invite à discuter et à débattre de ces questions sensibles et incontournables pour les musées du 21^e siècle.

Forme de l'évaluation

Évaluation interne écrite (hors examens). Travail individuel écrit à effectuer après le semestre et à rendre après 4 semaines environ.

La note de l'évaluation interne est couplée à celle de l'évaluation interne du cours "Communiquer et promouvoir le musée" dans une moyenne pondérée selon le nombre d'ECTS de chaque cours (voir le plan d'études).

Évaluation interne; note basée pour un 1/3 sur la participation active des étudiant-e-s au fil du semestre, pour 1/3 sur la présentation orale et pour 1/3 sur le travail écrit à rendre jusqu'au 13 juin 2023.

Documentation

Mise à disposition de la documentation sur la plate-forme Moodle : à discuter

Pré-requis

Enseignement réservée aux étudiants du Master en études muséales.

Forme de l'enseignement

Le cours adoptera plusieurs formes: cours-blocs, études de cas pratiques, suivies de discussions et débats, visite d'un musée.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Mettre en oeuvre des outils juridiques et des règles déontologiques
- Décrire des situations muséales complexes
- Analyser des situations muséales complexes
- Identifier les situations faisant appel à des outils juridiques et des règles déontologiques
- Examiner des situations concrètes
- Défendre le droit et les règles déontologiques
- Sensibiliser les équipes du musée
- Communiquer les règles de bonne conduite
- Dialoguer avec les partenaires et les autorités

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Droit et éthique au musée (2HA2057)

Compétences transférables

- Discuter de situations de manière collective
- Sensibiliser les équipes et les collègues
- Agir de manière professionnelle
- Décider des mesures à prendre
- Recommander des mesures
- Mettre en oeuvre les outils professionnels
- Evaluer des situations complexes

(*) Cette matière est combinée avec d'autres matières pour l'évaluation